

## SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

# COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 9 décembre 2014 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.2

# 1<sup>ère</sup> MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE PECHBONNIEU

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

## Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel	MONTI Jean-Charles
BAYONNE Serge	MOUDENC Jean-Luc
BOISSON Dominique	PERE Marc
BOLZAN Jean-Jacques	ROUGÉ Michel
CARLES Joseph	RUSSO Ida
FONTA Christian	SAINT-MELLION David
FRANCES Michel	SANCÉ Bernard
GRENIER Maurice	SANCHEZ Francis
GRIMAUD Robert	SIMON Michel
<b>HAJIJE</b> Samir	SUSIGAN Alain
LABORDE Pascale	TABORSKI Catherine
LAIGNEAU Annette	TOUTUT-PICARD Elisabeth
MEDINA Robert	<b>URSULE</b> Béatrice
MIEGEVILLE Jean-Louis	VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude	AREVALO Henri
SERIEYS Alain	LAFON Arnaud
LATTARD Pierre	
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	<b>DUFOUR</b> Paul-Claude
SUTRA Jean-François	RENAUX Catherine
<b>DELSOL</b> Alain	
SAVE AU TOUCH	
AXE SUD	T
PACE Alain	MORINEAU Christine
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	
CCRCSA	

SMEAT: 11, boulevard des Récollets - CS 97 802 - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4 Tel : 05 34 42 42 80 - Fax : 05 34 41 24 09 - Email : smeat@scot-toulouse.org

#### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. SUTRA
CHOLLET François, représenté par Mme TOUTUT-PICARD
DELPECH Patrick, représenté par M. SANCÉ
DOITTAU Véronique, représentée par M. MEDINA
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MARIN Claude, représenté par M. SAVIGNY

#### Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BIASOTTO Franck
BROQUERE Gilles
CALVET Brigitte
COQUART Dominique
COUCHAUX Christophe
DESCLAUX Edmond
ESCOULA Louis

FAURE Dominique FOREST Laurent MALNOUE Philippe MANDEMENT André MARIN Pierre MIRC Stéphane MOLINA Jean-Louis PLANTADE Philippe RAYNAL Claude SERP Bertrand SUAUD Thierry SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine VIEU Annie

### Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA

Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis

GARCIA Mireille
GLATIGNY Michel
LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte

OBERTI Jacques RAYNAUD Gilbert SERE Elisabeth SERNIGUET Hervé SIMEON Jean-Jacques SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 41 Votants : 47

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 47

Par courrier en date du 3 octobre 2014, la commune de Pechbonnieu a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant mise à disposition du public.

#### Celui-ci a pour objet:

- des ajustements mineurs du règlement,
- la modification d'une orientation d'aménagement,
- la suppression d'emplacements réservés (ER),
- la suppression de la taille minimale des parcelles et la suppression du Coefficient d'occupation des sols (COS) dans toutes les zones du PLU;

Sur ce dernier point, le SMEAT, tout en relevant que celui-ci ne fait que prendre acte d'une disposition légale d'application automatique, attire l'attention de la commune sur le fait que doivent être appréciés les effets de cette suppression :

- non seulement sur les modalités de mise en œuvre, voire les équilibres du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune,
- mais, également, sur la traduction des objectifs et orientations du SCoT à cette même échelle, tout particulièrement en ce qui concerne les principes de polarisation et de modération de la consommation de l'espace.

Par ailleurs, la suppression de l'emplacement réservé n°6 (4000 m²) liée à l'abandon du projet de voirie, sur un terrain situé en zone UB, a pour effet de mobiliser une partie du potentiel d'extension (½ pixel) positionné à cet endroit, lequel se trouve ainsi consommé à hauteur d'un peu plus de 3 ha.

Le Comité syndical entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

#### Article 1:

De prendre acte du projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Pechbonnieu;

#### Article 2

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Pechbonnieu et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 10 décembre 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC